

République du Niger

FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES

Région de Maradi

Département de Dakoro

Commune Urbaine de Dakoro

PROCES VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE 2021

DU 11/08/2021 AU 14/08/2021

Aout 2021

L'an deux mil vingt un et le mercredi 11, Jeudi 12, Vendredi 13 et le samedi 14 août se sont tenues les assises de la session ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de monsieur Daouda Mahamadou Président du conseil.

Etant présents à la session :

1. Le chef de canton de Birnin Lallé Issoufou Maidabo
2. Daouda Mahamadou maire de la Commune Urbaine
3. Idi Sodangui 1^{er} Maire Adjoint de la commune Urbaine
4. Saminou Elh Danda 2eme Maire Adjoint de la commune Urbaine
5. Moussa Maman Doutchi conseiller
6. Assoumane Ibrahim Conseiller
7. Ibrahim Saidou Conseiller
8. Ali kokari conseiller
9. Hadjia Sakina Kane Conseillère
10. Soumaila Salaou Conseiller
11. Adamou Balla Conseiller
12. Chaibou Assoumane Conseiller
13. Amani idi Conseiller
14. Haya Nomao Conseiller
15. Idi Hima Conseiller
16. Oumarou Miko Conseiller
17. Mariama Issa Hima Conseillère
18. Oumarou Hassan Conseiller
19. Hassana Harouna Conseillère
20. Halima Aboubacar Conseillère

L'ordre du jour de la session se présente comme suit:

- 1. Examen et adoption du PV de session extraordinaire;**
- 2. Etat de mise en œuvre des délibérations de la session précédente ;**
- 3. Examen et adoption du projet type de règlement intérieur ;**
- 4. Délibération sur les frais accordés aux conseillers membres de la commission spécialisée et frais des missions des conseillers;**
- 5. Situation des recettes et dépenses et l'état comparatif des recettes suite au contrôle effectué,**
- 6. Divers**

Après la Fatiha prononcée par un participant, le maire a procédé à l'examen de l'ordre du jour. Le président du conseil a souhaité la bienvenue aux conseillers et aux autres invités et il a continué sur la lecture du PV de la session précédente ce qui a permis au conseil de l'adopter.

- Après l'adoption du PV de La session précédente, les travaux se sont poursuivis sur l'examen de l'état de la mise en œuvre des délibérations précédentes. Ainsi le conseil a apprécié la manière dont la mise en œuvre de la délibération précédente a été respectée. Après l'appréciation de l'état de la mise en œuvre de la délibération précédente, le président du conseil poursuit la lecture du règlement intérieur pour son examen et son adoption par les conseillers.

La première et la deuxième journée sont consacrées à l'examen du chapitre I, II et III .

- du chapitre I qui parle des dispositions générales qui contient un seul Article
- Titre I du conseil de la collectivité territoriale
- Chapitre II qui parle de la composition et attribution du conseil qui contient 7 articles
- Chapitre III qui parle des sessions du conseil, périodicité, durée et convocation qui contient 6 articles

La troisième journée a été consacrée à l'examen des chapitres IV et V

- Chapitre IV qui parle des délibérations du conseil qui contient 16 articles
- Chapitre V qui parle du vote contient 4 articles
- Titre II des commissions du conseil avec 6 articles
- Titre III des interdictions aux conseillers avec 2 articles
- Titre IV de la discipline avec 5 articles
- Titre V des dispositions diverses et finales avec 2 articles

Après trois jours d'instances travaux, le conseil a adopté à l'unanimité le règlement Intérieur soumis à son appréciation.

La quatrième journée fut avec la présentation du 5ème point d'ordre du jour qui porte sur les situations des recettes, dépenses et l'état comparatif des recettes suite au contrôle effectué sur les marchés. Ce point fut présenté par M. le Receveur de la Commune. Au cours du débat plusieurs voix se sont levées pour donner leurs contributions ou pour poser des questions d'éclaircissement auxquelles le Receveur a donné des réponses satisfaisantes.

Sur ce point, le conseil a demandé au Receveur d'éclater les dépenses et donner la situation point par point des dépenses effectuées dans les mois passés pour une meilleure compréhension de cette situation. Ensuite le conseil a recommandé au Receveur de continuer le contrôle avant de prendre une décision.

La journée s'achève sur les divers. En effet le conseil recommande les points suivants :

Premièrement de faire le point sur le résultat de la recherche sur les places publiques. Sur ce le président du conseil a procédé à la lecture de certaines places publiques que la mairie a attribué aux écoles, organisations islamiques et certaines ONG du développement. Mais cette lecture n'a pas donné satisfaction aux conseillers. C'est pourquoi, ils ont demandé à l'unanimité de continuer la recherche pour ressortir les places qui n'ont pas été déclassées par conseil sortant et jusque là la Mairie n'a pas la situation claire comme par exemple la place de la SAMARIA MAGE. *M.A*

Deuxièmement :

- Placer un SG à la Mairie,
- Déguerpir les arbres qui bloquent l'écoulement d'eau dans les caniveaux
- Faire une situation sur le blocage d'eau à l'autogar, faire
- Faire des cassis sur la voie (goudron de l'hôpital vers Dan Toudou).

Troisièmement :

- Elaborer un plan d'action en tenant compte des difficultés évoquées dans le document de la passation
- Transférer le site Adalak ou augmenter sa profondeur.

Le conseil recommande au président du conseil monsieur le maire l'exécution de toutes les décisions et les recommandations de la session.

Les travaux de la session ordinaire se sont terminés avec une note de satisfaction générale et dans une atmosphère de joie et d'allégresse.

L'ordre du jour étant épuisé le président du conseil a levé la séance.

Fait à Dakoro le 16 aout 2021

Le rapporteur

Saminou Elh Danda



le président

Daouda Mahamadou

